

Les entreprises qui répondent à l'un ou à une combinaison des critères suivants sont admissibles au Prix d'excellence à l'exportation canadienne:

- ° introduction de nouveaux produits d'exportation sur les marchés étrangers
- ° implantation sur de nouveaux marchés
- ° augmentation importante des ventes à l'exportation au cours des trois dernières années
- ° conservation des marchés face à une forte concurrence étrangère.

Les Prix d'excellence à l'exportation canadienne 1987 seront remis par le ministre Carney le 5 octobre 1987 à Ottawa. Les noms des lauréats seront annoncés au cours d'une cérémonie spéciale, à l'occasion d'un déjeuner organisé à l'hôtel Château Laurier par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre de la réunion annuelle de l'Association canadienne d'exportation.

La date limite pour la réception des candidatures est fixée cette année au 30 juin 1987. Pour obtenir les formulaires de candidature, on peut appeler sans frais le service Info Export du ministère des Affaires extérieures en composant le 1-800-267-8488, ou s'adresser à la direction de l'Expansion du commerce du bureau régional le plus proche du ministère de l'Expansion industrielle régionale.